

RCS : AJACCIO
Code greffe : 2001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00008
Numéro SIREN : 509 846 390
Nom ou dénomination : A.M.C.

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2018 sous le numéro de dépôt 2521

Comptes Annuels

PIÈCES RÉCEPTIONNÉES

LE

31 JUL. 2018

GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'AJACCIO

SARL A.M.C.
Lotissement Renucci
Lieu dit Furone

20167 AFA

Bilan du 01/01/2017 au 31/12/2017

Durée 12 mois

No SIRET 50984639000011
Code NAF 4399C

Document établi par :

TORRE Simon - Expert Comptable
97 COURS NAPOLEON
20090 AJACCIO

Tel. 0495206620

Fax.

Siret 38279879100010



Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012017** et clos le **31122017** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI) ☐
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	CDI AJACCIO 6 PARC CUNEO D'ORNANO BP 409 20195 AJACCIO CEDEX 1	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION	SARL A.M.C. Lotissement Renucci Lieu dit Furone 20167 AFA	
Identification du destinataire	651 Insp. IFU	314621 N° dossier
	50984639000011 N° Siret	B ACTIVITE
Preciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :	Activités exercées (souligner l'activité principale) : Maçonnerie Générale Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	134 853
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposable à 15 % du cadre 1)	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité		
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐
D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

- 1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
- 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ Nom, adresse, téléphone, télécopie : - Professionnel de l'expertise comptable : TORRE Simon - Expert Comptable - Conseil : - CGA : - N° d'agrément du CGA	97 COURS NAPOLEON 20090 AJACCIO 0495206620 A Ajaccio, le 17052018 Signature et qualité du déclarant Mr DE OLIVEIRA MOTA Joaqui Gérant
---	--

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.C.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : Lotissement Renucci		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 5 0 9 8 4 6 3 9 0 0 0 0 1 1		Néant ☐							
		Exercice N, clos le, 31122017							
		N-1 31122016							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	2 411	AC	2 411			
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 620	AG	1 570	2 050	1 577	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	439 093	AS	411 443	27 650	54 081	
		Autres immobilisations corporelles	AT	153 609	AU	134 559	19 050	35 233	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY			35 250	
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés			BD		BE				
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	52 500	BI		52 500	52 500		
	TOTAL (II)	BJ	651 232	BK	549 982	101 250	178 641		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	61 000	BM		61 000	94 564	
		En cours de production de biens	BN		BO			268 000	
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	453 947	BY		453 947	1 053 125	
		Autres créances (3)	BZ	724 555	CA		724 555	102 101	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	920	CG		920	25 150		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 016	CI		2 016	600		
	TOTAL (III)	CJ	1 242 437	CK		1 242 437	1 543 540		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 893 669	IA	549 982	1 343 687	1 722 182		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	52 500	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SARL A.M.C.			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	157 198	242 487
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(117 337)	14 711
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	94 860	312 198
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	774 427	652 629
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 251	4 633
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	348 152	582 973
	Dettes fiscales et sociales	DY	124 996	169 750
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 248 827	1 409 984	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 343 687	1 722 182	
REVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 248 827	1 409 984
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	757 671	619 755	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.C.						Néant ☐		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	2 554 532	FH		FI	2 554 532	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 554 532	FK		FL	2 554 532	
	Production stockée *					FM	(268 000)	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	64 849	
	Autres produits (1) (11)					FQ	26	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 355 406
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	743 519	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	33 564	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	943 423	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	19 067	
	Salaires et traitements *					FY	430 500	
	Charges sociales (10)					FZ	221 396	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	56 284
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	10 606	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 458 359
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(102 953)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 907	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	11 907	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(11 907)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(114 860)	
							60 591	

Désignation de l'entreprise SARL A.M.C.			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	4 873
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	4 873
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	7 484
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	2 342
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	9 826
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(4 953)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	(2 476)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	2 360 279
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	2 477 616
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	(117 337)
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
			IG	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
			RD	
	(9)	Dont transferts de charges	A1	64 849
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
MAJO URSSAF+PRO BTP			5 414	
CONTRAVENTION PV			270	
CONTRAVENTION ENTREPRISE			1 800	
PRODUITS CESSION ELE ACTIF				4 873
VAL COMPT ELE CEDES			2 342	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise **SARL A.M.C.**

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	2 411	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	4 150	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui [Dont Composants	M1		KM		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2		KP		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3		KS	457 619	KU	9 140
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	153 425	KZ	LA	4 107
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	5 711	LC	LD	1 819
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
		Avances et acomptes		LK	35 250	LL	LM	
		TOTAL III	LN	652 005	LO		LP	15 065
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U		8V		8W
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T	52 500	1U		1V	
TOTAL IV			LQ	52 500	LR		LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	711 066	ØH		ØJ	16 485

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		1		2		3		4	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	2 411	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	1 950	LW	3 620	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG		MH		MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	27 666	MK	439 093	ML
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport	IV		MP	9 615	MQ	147 916	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	1 837	MT	5 693	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB
		Avances et acomptes	NC		ND	35 250	NE		NF
		TOTAL III	IY		NG	74 368	NH	592 702	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	52 500	2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	52 500	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	76 319	ØL	651 232	ØM	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Exercice N clos le : **31/12/2017**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL A.M.C.**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.C.										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	2 411	EL		EM		EN	2 411		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	2 574	PF	946	PG	1 950	PH	1 570		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	403 538	QA	33 229	QB	25 324	QC	411 443		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	119 022	QI	20 996	QJ	9 615	QK	130 403		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 880	QM	1 113	QN	1 837	QO	4 156		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU	527 440	QV	55 338	QW	36 776	QX	546 002		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	532 425	ØP	56 284	ØQ	38 727	ØR	549 982		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nature des provisions				Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
	Sur stocks et en cours	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
		6N	6P	6R	6S		
		6T	6U	6V	6W		
	Sur comptes clients	6X	6Y	6Z	7A		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL III	7C	UB	UC	UD		
TOTAL GENERAL (I + II + III)			UE	UF			
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							
10							

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.C.										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	52 500	UV	52 500	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	453 947		453 947						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 158		3 158						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	63 028		63 028						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	39 601		39 601						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	618 767		618 767						
	Charges constatées d'avance		VS	2 016		2 016						
	TOTAUX		VT	1 233 017	VU	1 233 017	VV					
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	757 671		757 671						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	16 755		16 755						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	348 152		348 152						
Personnel et comptes rattachés			8C	16 048		16 048						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	61 584		61 584						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	36 130		36 130						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11 235		11 235						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	1 251		1 251						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	1 248 827	VZ	1 248 827						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(16 118)	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		1 251				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.C.										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122017							
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) { de son conjoint, moins part déductible *, à réintégrer :										WA								
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) WD Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles WE										WB								
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.) WF Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) WG										WC								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option RA (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) RB										XD								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) WI Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS) XX										XE								
	Amendes et pénalités WJ 7 484 Charges financières (art.212 bis) * XZ										XF								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XG								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										XH								
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7										XI								
	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										XJ								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										XK									
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XL									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet et séparé DONT* Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW										XM									
Déficits d'années antérieurement déduit par les PME (art.209C) SX Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8										XN									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										XO									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										XP									
TOTAL I										XQ	7 484								
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										XR	117 337								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										XS									
Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										XT									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										XU									
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										XV									
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XW									
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										XX									
Majoration d'amortissement *										XY									
Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies) K9 Entreprises nouvelles 44 sexies L2 Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A) L5										YZ									
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) L6 Société investissement immobilier cotées (art. 208C) K3 Zone de restructuration de la défense (44 terdecies) PA										ZA									
Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A) OV Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 1F Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies) XC										ZB									
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies) PC										ZC									
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										ZD									
Déductions diverses à détailler sur feuillet et séparé Dont déduction exceptionnelle pour investissement X9 Créance dé gagée par le report en arrière de déficit ZI										ZE	25 000								
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										ZF									
III. RESULTAT FISCAL										TOTAL II									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										ZG	142 337								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZH	134 853								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										ZI									
RESULTAT FISCAL BENEFICE(ligne XN) ou DEFICIT(reportable en avant (ligne XO) XN										ZJ	134 853								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL A.M.C.		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	165 247
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	165 247
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	134 853
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	300 100
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.C.										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	14 711		Dividendes		- Autres réserves	ZD	(85 289)	
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZE	100 000	
							Report à nouveau			ZF		
	TOTAL I			ØF	14 711		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG		
						TOTAL II			ZH	14 711		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
										Exercice N :		Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	131 644	342 074			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8	97 804	XQ	98 596	102 557			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	268 420	309 541			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	32 247	23 477			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	412 516	393 566			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	943 423	1 171 214			
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	11 368				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	7 699	13 009			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	19 067	13 009			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	156 876				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	256 860				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2017) *						ØB	401 492				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
REGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.C.						Néant ☐	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1 MOI	27 666			25 324	2 342	
	2 MBI	1 837			1 837		
	3 CONCESSION	1 950			1 950		
	4 MAT TRANSPORT	9 615			9 615		
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
			19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1	(2 342)	(2 342)				
	2						
	3						
	4	4 873	4 873	4 873			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		2 531				
	CADRE B plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C autres plus-values taxables à 19% (11)							
		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL A.M.C.**

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A.M.C.**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.C.					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche, 0, pour activer le report sur le cerfa 2059E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2059E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.C.				
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois : 12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
		n°1: 100%	n°2: 80,0 %	n°3: saisie
Ventes de marchandises	OA			
Production vendue - Biens	OA			
Production vendue - Services	OA	2 554 532	2 043 625	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	64 849	51 879	
TOTAL 1	OX	2 619 380	2 095 504	2 095 504
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	26	21	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 000	3 200	
Variation positive des stocks	OD	(268 000)	(214 400)	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	(263 974)	(211 179)	(211 179)
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	ON	743 519	594 815	
Variation de stocks (marchandises)	OQ			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	33 564	26 851	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	781 242	624 994	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	10 606	8 485	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-valeur de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 2	OJ	1 568 931	1 255 145	1 255 145
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL3	OG	786 476	629 180
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA		786 476	

16

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.C.		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 554 532	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	64 849	
TOTAL 1	OX	2 619 380	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	26	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 000	
Variation positive des stocks	OD	(268 000)	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	(263 974)	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	743 519	
Variation négative des stocks	OQ	33 564	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	781 242	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	10 606	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 568 931	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	786 476
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA	786 476	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 619 380	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP	17	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	16	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 50984639000011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.M.C.

ADRESSE (voie) Lotissement Renucci Lieu dit Furone

CODE POSTAL 20167 VILLE AFA

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DE OLIVEIRA MOTA Prénom(s) Joaquim
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 31101972 N° département 99 Commune PEDRACA Pays PORTUGAL
 Adresse : N° Voie Lieu dit Bartolletto St Jean de Pisciatello
 Code postal 20117 Commune CAURO Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique MENDES DO TANQUE Prénom(s) Severino
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 27031970 N° département 99 Commune GUIMARAES Pays PORTUGAL
 Adresse : N° Voie Lieu dit Bartolletto St Jean de Pisciatello
 Code postal 20117 Commune CAURO Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 50984639000011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.M.C.

ADRESSE (voie) Lotissement Renucci

Lieu dit Furone

CODE POSTAL 20167

VILLE

AFA

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
Art. 46 quater-0 BA
de l'annexe III au CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES OU REMUNERANT
DES EMPRUNTS GARANTIS PAR DES SOCIETES LIEES DIFFERES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI**

Dénomination de l'entreprise	SARL A.M.C.	N°Siret	50984639000011
Adresse	Lotissement Renucci Lieu dit Furone 20167 AFA		

I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (cf. I de l'article 212 du CGI) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	(a)	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	(b)	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice ⁽¹⁾	(c)	94 860
Ratio d'endettement = (a) x [1,5 x (c) / (b)]	(d)	
Résultat courant avant impôts de l'exercice ⁽²⁾	(e)	(114 860)
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	(f)	
Ratio de couverture d'intérêts = 25% x [(e) + (f) + (a)]	(g)	(28 715)
Ratio d'intérêts servis par des entreprises liées = montant des intérêts reçus des entreprises liées	(h)	
Montant le plus élevé des trois ratios [(d) ou (g) ou (h)]	(i)	
FRACTION D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE = (a) - (i) [Si (j) < 150 000 euros indiquer 0]	(j)	0

II- SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice ⁽³⁾	Créés au titre du dernier exercice clos	(k)	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	(l)	
Montant de la décote ⁽⁴⁾ = (l) x 5%	(m)		
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = (k) + (l) - (m)	(n)		
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = (g) - (a) [si (o) < 0, indiquer 0]	(o)		0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice ⁽⁵⁾	(p)		
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = (n) + (j) - (p) ⁽⁶⁾	(q)		

(1) ou montant du capital social à la fin de l'exercice si la société respecte les dispositions édictées par le code de commerce et plus particulièrement les articles L223-42, L225-248 et L241-6 et L242-29 de ce code.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n°2052).

(3) Pour les membres d'un groupe fiscal, ce stock se limite aux intérêts différés non encore imputés créés avant la date d'entrée dans le groupe, ainsi qu'à ceux transférés sur agrément à la société membre bénéficiaire des apports à l'issue d'opération de restructuration (cf 6 de l'article 223 I, et II de l'article 209 du CGI).

(4) en cas d'application de la tolérance prévue au n° 140 du BOI-IS-BASE-35-20-40-10 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (m) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(5) (p) = (o) dans la limite de (n).

(6) Pour les membres d'un groupe fiscal, il convient de ne pas majorer le stock de la variable (j) (cf 14ème alinéa de l'article 223B du CGI).

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2018)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL A.M.C.**
et Date de clôture de l'exercice **31122017**

H | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Société à responsabilité limitée
A.M.C.
Lotissement Renucci
Lieu dit Farone
20167 AFA

au capital de : 50 000,00 Euros
siège social : AFA
RCS : AJACCIO 509 846 390
N° de GESTION : 2009B00008

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 27 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, et le 27 juin, à 17 heures, les associés se sont réunis au siège social à AFA, en assemblée générale extraordinaire, sur la convocation du gérant ;

Sont présents ou représentés :

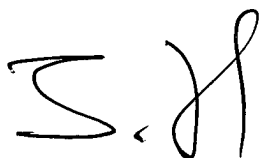
- Monsieur DE OLIVEIRA MOTA Joaquim, propriétaire de parts, ci.. . 50 parts
- Monsieur MENDES DO TANQUE Severino, propriétaire de parts, ci... 50 parts

Total des parts présentes ou représentées.....	100 parts
sur les 100 parts composant	
le capital social	

Monsieur DE OLIVEIRA MOTA Joaquim associé gérant préside la séance.

Le président dépose sur le bureau :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
 - Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
 - L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice
- écoulé,
- Le texte des résolutions proposées



Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017,
- Quitus au gérant,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

S. J.

M. S.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

**MISE EN REPORT A NOUVEAU pour un montant de 117 337 € et
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE pour un montant de 30 000 € à imputer sur les réserves**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.





Société à responsabilité limitée
A.M.C.
Lotissement Renucci
Lieu dit Fàrone
20167 AFA

au capital de : 50 000,00 Euros
siège social : AFA
RCS : AJACCIO 509 846 390
N° de GESTION : 2009B00008

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR
L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

Exercice clos le : 31 décembre 2017

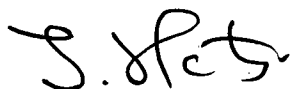
Chers associés,

En application des dispositions des articles 50 et suivant de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou convention visées audits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

NEANT

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

LE GERANT



Société à responsabilité limitée
A.M.C.
Lotissement Renucci
Lieu dit Farone
20167 AFA

au capital de : 50 000,00 Euros
siège social : AFA
RCS : AJACCIO 509 846 390
N° de GESTION : 2009B00008

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2017 :**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, ainsi que sur les comptes annuels du dit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à l'exercice précédent.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

- Le chiffre d'affaire est passé de 2 524 969 € en 2016 à 2 554 532 € en 2017.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

NEANT

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

NEANT

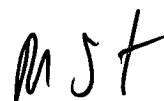
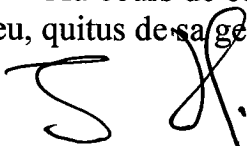
Activité en matière de recherche et développement

NEANT

Prise de participation

NEANT

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous les impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte nette comptable de 117 337 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

**MISE EN REPORT A NOUVEAU pour un montant de 117 337 € et
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE pour un montant de 30 000 € à imputer sur les réserves**

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUEES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Conformément aux dispositions de l'exercice 223 du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

LE GERANT

S. Hcty.

S. H

MST